

# A. D. S. E

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 0911004402 sous la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Mesdames, Messieurs les ELUS  
de la Commune  
MAIRIE

Mérobert, le 12 juillet 2018

**Objet :**

*Motion portant **opposition au projet d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes** en provenance du grand Paris située aux lieux-dits « la Prairie de Villebon », « la Ménagerie » et « rue du Baron de Nivière » **sur le territoire de la commune de Villebon-sur-Yvette.***

Mesdames, Messieurs,  
Le Maire,  
Les Maires Adjointes,  
Les Conseillers Municipaux,

Notre association de Défense de la Santé et de l'Environnement après une lutte de plus de 15 ans vient d'empêcher l'installation d'un centre d'enfouissement de déchets ultimes sur la commune de Saint-Escobille.

Nous sollicitons votre attention sur la problématique que rencontre la commune de Champlan qui va se voir impactée par des dépôts de déchets dits "inertes" en provenance du chantier du Grand Paris. La commune voisine Villebon sur Yvette vient d'accepter cette installation en limite de son territoire, mais c'est la commune de Champlan qui en subira les plus grandes nuisances.

Nous pensons que nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de notre environnement. Si nous agissons ensemble, pour faire pression sur les décisions prises par les responsables du traitement des "déchets", nous aurons une chance que de nouvelles techniques respectueuses de l'environnement soient mises en place. Ainsi nos communes ne seront plus polluées et défigurées par des projets archaïques.

Dans ce but nous vous transmettons, ci-joint, la motion votée le 26 juin dernier, par le conseil

d'administration de notre association, lui-même autorisé par l'assemblée générale du 31 mai 2018. (2 versions Pdf et Word si vous désirez reprendre les arguments qu'elle contient).

Ce projet, auquel nous nous opposons, va à l'encontre des dispositions du PREDEC, en vigueur dans l'attente de l'élaboration du « Plan Régional de prévention et de gestion des Déchets » qui doit donner une priorité au recyclage et à l'économie circulaire. Notre expérience nous permet d'affirmer que les déchets dits "inertes" stockés ne le seront pas tous vraisemblablement.

Nous joignons nos voix à celles :

- des associations de protection de l'environnement de l'Essonne à savoir : Essonne Nature Environnement, Biodiversité 91, ASEVI et Palaiseau Terre citoyenne ;
- des collectivités qui ont déposé lors de l'enquête publique ou qui commencent à nous envoyer la copie de leur délibération : Corbreuse, Longjumeau, Palaiseau et Sault-les-Chartreux ;

pour manifester notre opposition à ce projet irresponsable à cause des dangers d'inondations, de l'aggravation des dégradations environnementales existantes et du non respect des objectifs d'économie circulaire, projet injuste envers les habitants de Champlan qui subissent déjà de nombreuses et lourdes nuisances.

Une pétition est en cours actuellement, nous vous communiquons le lien ci-après :

<https://chn.ge/2siTdXn>

Au nom des membres de notre association, nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre motion, afin d'éviter l'implantation d'une installation dangereuse pour l'environnement et pour la sécurité des habitants.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, le Maire, les Maires Adjointes, les Conseillers Municipaux, à l'assurance de notre respectueuse considération.

*Pour l'Association de Défense de la Santé et de l'Environnement  
Marie-Josèphe MAZURE  
Présidente de l'ADSE*

**La Présidente de l'A.D.S.E Marie-Josèphe MAZURE 5A, rue des  
Ecoles 91410 MEROBERT**

[www.adse-saintescobille.com](http://www.adse-saintescobille.com)

[adse-saintescobille@neuf.fr](mailto:adse-saintescobille@neuf.fr)

01.69.95.31.32 - 01.64.95.46.10 - 06.32.44.23.82